Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260428-2026_31_D-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 23 avril deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le jeudi 16 avril deux mille vingt-six.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : COSQUÉRIC Marie-Françoise, RIVIERE David, PERES Patrick, Kosmine Nathalie, CASTREC Philippe, CHARRAULT Sophie, TUDAL Stéphane, HEUILLARD Pauline, BLEUZEN Christian, GUIFFES Morgane, RANNOU Guillaume, HOMBURGER Martine, DENIEL Laurent, GUILLOU Julie, RIVÉ Clément, DESCHAMPS Gabrielle, D'ABOVILLE Olivier, WAUTERS Lisa, DESCHAMPS Pierre, GOYAT Daniel, BOTTINEAU-BODIVIT Mylène, LE NAY Robert, LABBÉ Ghislaine, GIRAULT Alain, LAVENANT Philippe.

Conseillères municipales absentes ayant donné procuration : LATTANZIO Marie à GUIFFES Morgane, GOURLAOUEN Anne à HEUILLARD Pauline ;

****

M. David RIVIÈRE a été élu secrétaire de séance.

****

2026-31– FINANCES– Budget principal - Reprise définitive des résultats de l'exercice 2025 et affectation définitive au budget primitif 2026

Rapporteur : David RIVIÈRE

Lors de sa séance du 25 février 2026, le conseil municipal a décidé de procéder à la reprise anticipée des résultats et de leur affectation. Au regard de l'adoption du CFU 2025 qui ne fait apparaître aucune différence avec ladite délibération, il est donc proposé aux membres de l'assemblée de se prononcer sur l'affectation définitive des résultats selon les mêmes termes.

		Investissement (€)	Fonctionnement (€)	Total cumulé (€)
Recettes	Prévision budgétaire totale	4 220 989,99	4 533 578,00	8 754 567,99
	Recettes réalisées	1 017 080,31	4 663 405,88	5 680 486,19
	Restes à réaliser	614 872,00	0,00	614 872,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 933 462,92	6 713 101,22	10 646 564,14
	Dépenses réalisées	982 556,99	3 695 859,60	4 678 416,59
	Restes à réaliser	38 882,50	0,00	38 882,50
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	34 523,32	967 546,28	1 002 069,60
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-287 527,07	2 179 523,22	1 891 996,15
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-253 003,75	3 147 069,50	2 894 065,75

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260428-2026_31_D-DE

Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	575 989,50	0,00	575 989,50
Résultat cumulé	Excédent/déficit	322 985,75	3 147 069,50	3 470 055,25

Les résultats définitifs s'établissent comme suit :

Les résultats laissent apparaître :

- Un excédent cumulé de clôture à la section de fonctionnement de 3 147 069,50 €
- Un déficit de clôture à la section d'investissement de 253 003,75 € avant prise en compte des restes à réaliser et un excédent de 322 985,75 € après prise en compte du solde des restes à réaliser ;

La reprise définitive doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité, et doit par conséquent intégrer la décision d'affectation du résultat global cumulé de la section de fonctionnement, soit 3 147 069,50 €.

L'instruction budgétaire et comptable précise que ce résultat doit être affecté :

- En priorité, à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement soit 0 €;
- Et pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté : soit 3 147 069,50 €,

Dans ce cadre, les montants suivants ont été inscrits Budget Primitif 2026 :

- Déficit reporté de la section d'investissement = 253 003,75 €
- Excédent de fonctionnement reporté = 3 147 069,50 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le règlement budgétaire et financier de la collectivité ;
Vu le Compte Financier Unique définitif tel qu'annexé à la présente délibération ;

Après avoir délibéré à la majorité (1 abstention : Ghislaine LABBÉ), le Conseil municipal :

- ARRÊTE les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels que dressés par l'ordonnateur et attestés par le Comptable Public.
- AUTORISE la reprise définitive des résultats de l'exercice 2025.
- AFFECTE de manière définitive les résultats de gestion 2025 au budget primitif 2026 comme suit :
  - R002 – Excédent de fonctionnement reporté : 3 147 069,50 €
  - D001 – Déficit d'investissement reporté : 253 003,75 €

Le Maire,
M-F COSQUÉRIC